

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 744

9 avril 2010

### SOMMAIRE

1903 Equity Fund Luxembourg .....	35711	Lynn S.A. ....	35668
ABB + ZU S.A. ....	35682	Moon Stone International Investment S.A. .....	35709
Agripro S.A. ....	35682	Murten Financière S.A. ....	35682
Albertina S.à r.l. ....	35699	Murten Financière S.A. ....	35683
Alternative Investment Fund (Lux) .....	35668	Murten Financière S.A. ....	35683
Autodesign S.A. ....	35697	Nanciere S.A. ....	35683
Billiacum, s.à r.l. ....	35681	Nanciere S.A. ....	35711
Billiacum, s.à r.l. ....	35682	Neodex Holding S.A. ....	35667
Billiacum, s.à r.l. ....	35681	New Strada S.à r.l. ....	35669
BRE/Management 2 S.A. ....	35700	Phantex Holding S.A. ....	35667
BRE/Management 5 S.A. ....	35670	Pneuact S.A. ....	35700
BRE/Management Asia S.A. ....	35685	RBS Asset Backed Investments No 2 S.à r.l. .....	35695
Bureau 1G Consult S.à r.l. ....	35680	RBS Asset Backed Investments S.à r.l. ...	35711
Chronotron S.à r.l. ....	35712	RBS European Investments S.à r.l. ....	35684
CLS Citadel S.à r.l. ....	35712	RBS Infrastructure Capital Holdings (Fran- ce) S.à r.l. ....	35696
CLS Luxembourg S.à r.l. ....	35712	RBS Infrastructure Capital Holdings (Ne- therlands) S.à r.l. ....	35695
CMI Insurance (Luxembourg) S.A. ....	35696	RBS International Funding S.à r.l. ....	35696
Dachstein S.à r.l. ....	35669	RBS PPP Investments S.C.A. SICAR ....	35669
Diedling S.à r.l. ....	35680	Salisbury Hill S.à r.l. ....	35699
F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A. ....	35710	Samarex Holding S.A. ....	35666
Fluglehrer- und Pilotenservice S.à r.l. ....	35681	Satimood S.à r.l. ....	35699
Fondex Holding S.A. ....	35668	Scancargo S.A. ....	35694
Gadolex Holding S.A. ....	35667	Sephora Luxembourg S.à r.l. ....	35684
Garage Muller Lintgen S.A. ....	35681	Sogerom S.A. ....	35710
Garivet S.à r.l. ....	35710	Sunset S.à r.l. ....	35683
Grossglockner S.à r.l. ....	35698	Terbex Holding S.A. ....	35666
Haydn S.à r.l. ....	35698	Wildhog Industries S.à r.l. ....	35681
Hermalux S.à r.l. ....	35698	Xerox Financial Services Belux .....	35682
Jabre Capital Partners (Cayman) Limited, Luxembourg Branch .....	35695	Yes Europe .....	35684
Kapellen S.à r.l. ....	35697		
Lanthex Holding S.A. ....	35666		
Lipizzaner S.à r.l. ....	35697		

**Terbex Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 107.860.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010, LAC / 2010/5521.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au L-2320 Luxembourg, 67 boulevard de la Pétrusse.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010033702/18.

(100031835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Samarex Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 107.869.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010, LAC / 2010/5520.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au L-2320 Luxembourg, 67 boulevard de la Pétrusse.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010033705/18.

(100031845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Lanthex Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 107.628.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2010, LAC / 2010/6603.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au L-2320 Luxembourg, 67 boulevard de la Pétrusse.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010033706/18.

(100031923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Neodex Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 107.859.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010, LAC / 2010/5524.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au L-2320 Luxembourg, 67 boulevard de la Pétrusse.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2010033708/18.

(100031935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Gadolex Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 107.870.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010, LAC / 2010/5525.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au L-2320 Luxembourg, 67 boulevard de la Pétrusse.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2010033710/18.

(100031941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Phantex Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 72.410.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010, LAC / 2010/5526.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au L-2320 Luxembourg, 67 boulevard de la Pétrusse.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2010033712/18.

(100031951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Fondex Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 72.402.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010, LAC / 2010/5527.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au L-2320 Luxembourg, 67 boulevard de la Pétrusse.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2010033713/18.

(100032019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**Alternative Investment Fund (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.921.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Faisant suite à une résolution de l'actionnaire unique du 27 mai 2009, il a été décidé de clôturer la liquidation d'Alternative Investment Fund (Lux).

Les livres, les comptes et les documents du Fond seront déposés et conservés pendant 5 ans au siège social, au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les produits de la liquidation qui ne pourraient pas être distribués aux actionnaires du Fond à la clôture de la liquidation, seront déposés auprès de la Caisse de Consignation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

*Un administrateur domiciliaire*

Référence de publication: 2010033715/19.

(100032068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**Lynn S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 48.886.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement n° 315/10 rendu en date du 25 février 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société LYNN S.A., R.C.S. N° 48.886, ayant eu son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, et a mis les frais à charge de la masse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Liquidateur nommé*

Me Nicolas SCHAEFFER

*Par mandat*

Référence de publication: 2010033736/16.

(100031621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**New Strada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 29, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 26.427.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un jugement n° 316/10 rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, en date du 25 février 2010, que le tribunal a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée NEW STRADA Sàrl, préqualifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Me André Marc

*Liquidateur*

Référence de publication: 2010033720/17.

(100032077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**RBS PPP Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.993.

—  
Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2009 du gérant de la Société, la dénomination de ce dernier a changé:

La société ABN AMRO PPP Investments S.à r.l., gérant, immatriculée sous le numéro B118973 avec le Registre de Commerce de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy. L-1855 Luxembourg, a changé sa dénomination en RBS PPP Investments S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS PPP Investments S.C.A. SICAR

Représentée par RBS PPP Investments S.à r.l.

*Gérant*

Référence de publication: 2010033784/17.

(100031334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Dachstein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.721.

—  
**EXTRAIT**

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033799/19.

(100031607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**BRE/Management 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.600.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355672,

2) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13873963,

3) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE.1-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13356092,

4) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE.2-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13356134,

5) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355797,

6) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355581,

7) Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13299052,

8) Blackstone Real Estate Partners Europe III L.P., a limited partnership existing under the laws of England, having its principal place of business at 40 Berkley Square, London, W1J 5AL, England, registered with the Companies House under number LP 12521,

9) Blackstone Real Estate Holdings Europe III L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13708144,

10) Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13708011,

11) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083423,

12) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13874011,

13) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083316,

14) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083290,

15) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F. L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083399,

16) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083209,

17) Blackstone Real Estate Partners Europe III-NQ L.P., a limited partnership existing under the laws of England, having its principal place of business at 40 Berkley Square, London, W1J 5AL, England, registered with the Companies House under number LP 12903,

18) Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 14020184,

all being here represented by Mrs Virginie Lepage, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal, given on 12 February 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company, which they declare organised among themselves:

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "BRE/Management 5 S.A." (the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the rendering of any administrative and management assistance to any Luxembourg or foreign group companies and branches.

The corporation may manage the administration of companies of the group.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

#### **C. General meetings of shareholders**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.



**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday in June at 11.00 am. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

#### **D. Board of directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any member of the board of directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by mail, electronic mail, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall be required in case all members of the board of directors are present or represented at the meeting of the board of directors or in case of resolutions in writing pursuant to these Articles of Incorporation.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing any other directors as his proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or several of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.



According to article 60 of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

#### **E. Supervision of the Company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

#### **F. Financial year - Profits**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **G. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **H. Amendment of the Articles of Incorporation**

**Art. 18.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

#### **I. Final clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

##### *Transitional provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.

##### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

- 1) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., pre named, has subscribed one thousand two hundred sixty-five (1,265) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;
- 2) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., pre named, has subscribed twenty-five (25) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;
- 3) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1-Q L.P., pre named, has subscribed three hundred forty-seven (347) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;
- 4) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2-Q L.P., pre named, has subscribed seven hundred ninety-four (794) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

5) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., pre named, has subscribed five hundred seventy (570) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

6) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., pre named, has subscribed twenty-five (25) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

7) Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., pre named, has subscribed seventy-four (74) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

8) Blackstone Real Estate Partners Europe III L.P., pre named, has subscribed nine thousand seventy-seven (9,077) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

9) Blackstone Real Estate Holdings Europe III L.P., pre named, has subscribed seventy-four (74) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

10) Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P., pre named, has subscribed one hundred forty-nine (149) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

11) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., pre named, has subscribed one thousand three hundred thirty-nine (1,339) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

12) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI L.P., pre named, has subscribed twenty-five (25) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

13) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1 L.P., pre named, has subscribed three hundred forty-seven (347) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

14) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2 L.P., pre named, has subscribed seven hundred sixty-nine (769) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

15) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F L.P., pre named, has subscribed five hundred ninety-five (595) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

16) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., pre named, has subscribed twenty-five (25) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

17) Blackstone Real Estate Partners Europe III-NQ L.P., pre named, has subscribed nine thousand two hundred seventy-five (9,275) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

18) Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ L.P., pre named, has subscribed twenty-five (25) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

Total: twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-).

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) for the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at four and the number of statutory auditors at one.

2. The following persons are appointed directors:

- Mr Gary M. Summers, director, born on 12 December 1952, in New York (U.S.A.), residing at 888 Park Avenue, Apt. 11#, New York, NY 10021, United States,

- Mr Robert W. Simon, director, born on 20 February 1929, in Wiesbaden (Germany), residing at 28, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,

- Mrs Cornelia M. W. van den Broek, born on 26 June 1968, in Oosterhout (the Netherlands), professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

- Mr Dennis J. McDonagh, born on 10 April 1956, in New York (U.S.A.), with professional address 345 Park Avenue 32nd Floor, NY 10154, New York, United States of America.

3. The following person is appointed statutory auditor:

Euraudit Sàrl, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2014.

5. The general meeting, according to article 60 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.

6. The address of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13355672,

2) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13873963,

3) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE.1-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13356092,

4) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE.2-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13356134,

5) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13355797,

6) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13355581,

7) Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13299052,

8) Blackstone Real Estate Partners Europe III L.P., un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni ayant son siège social à 40 Berkley Square, Londres, W1J 5AL, Royaume-Uni, enregistré auprès du Companies House sous le numéro LP 12521,

9) Blackstone Real Estate Holdings Europe III L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13708144,

10) Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13708011,

11) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13083423,

12) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13874011,

13) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1 L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13083316,

14) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2 L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13083290,

15) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F. L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13083399,

16) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13083209,

17) Blackstone Real Estate Partners Europe III-NQ L.P., un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 40 Berkley Square, Londres, W1J 5AL, Royaume-Uni, enregistré auprès du Companies House sous le numéro LP 12903,

18) Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 14020184,

tous dûment représentés par Virginie Lepage, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, données le 12 février 2010.

Les procurations signées "ne varietur" par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BRE/Management 5 S.A." (la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est celui d'administrer et de gérer toute société ou branche du groupe, luxembourgeoise ou étrangère.

La Société pourra gérer l'administration des sociétés du groupe.

De manière générale, elle pourra prendre toute mesure et entreprendre toute opération, qui lui semblera utile pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000.-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### C. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

### D. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou un administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, courrier électronique, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une copie d'un tel avis de convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Aucune convocation ne sera requise au cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à l'assemblée du conseil d'administration ou au cas où des résolutions circulaires telles que prévues dans ses Statuts sont passées.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur comme mandataire par écrit, soit par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen écrit. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire qui auront le même effet que des résolutions passées lors d'une réunion d'un conseil d'administration dûment convoqué.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

#### **E. Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

#### **F. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **H. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### **I. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.



*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

*Souscription et Libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

- 1) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., prénommé, a souscrit mille deux cent soixante-cinq (1,265) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 2) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., prénommé, a souscrit vingt-cinq (25) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 3) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1-Q L.P., prénommé, a souscrit trois cent quarante-sept (347) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 4) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2-Q L.P., prénommé, a souscrit sept cent quatre-vingt-quatorze (794) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 5) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., prénommé, a souscrit cinq cent soixante-dix (570) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 6) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., prénommé, a souscrit vingt-cinq (25) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 7) Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., prénommé, a souscrit soixante-quatorze (74) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 8) Blackstone Real Estate Partners Europe III L.P., prénommé, a souscrit neuf mille soixante-dix-sept (9,077) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 9) Blackstone Real Estate Holdings Europe III L.P., prénommé, a souscrit soixante-quatorze (74) shares actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 10) Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P., prénommé, a souscrit cent quarante-neuf (149) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 11) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., prénommé, a souscrit mille trois cent trente-neuf (1,339) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 12) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI L.P., prénommé, a souscrit vingt-cinq (25) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 13) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1 L.P., prénommé, a souscrit trois cent quarante-sept (347) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 14) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2 L.P., prénommé, a souscrit sept cent soixante-neuf (769) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 15) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F L.P., prénommé, a souscrit cinq cent quatre-vingt-quinze (595) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 16) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., prénommé, a souscrit vingt-cinq (25) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 17) Blackstone Real Estate Partners Europe III-NQ L.P., prénommé, a souscrit neuf mille deux cent soixante-quinze (9,275) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
  - 18) Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ L.P., prénommé, a souscrit vingt-cinq (25) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune.
- Total: vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) pour le capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).



*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et le nombre des commissaires à un.
  2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
    - Mr Gary M. Sumers, directeur, né le 12 décembre 1952, à New York (U.S.A.), résidant au 888 Park Avenue, Apt. 11#, New York, NY 10021, Etats-Unis,
    - Mr Robert W. Simon, directeur, né le 20 février 1929, à Wiesbaden (Allemagne), résidant au 28, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,
    - Mrs Cornelia M. W. van den Broek, directeur, né le 26 juin 1968, à Oosterhout (Pays-Bas), résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
    - Mr Dennis J. McDonagh, directeur, né le 10 avril 1956, à New York (U.S.A.), résidant professionnellement à 345 Park Avenue 32nd Floor, NY 10154, New York, Etats-Unis.
  3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:
 

Euraudit Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.
  4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société relatif à l'exercice social 2014.
  5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
  6. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- Le notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lepage, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2010, Relation: EAC/2010/2162. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010034246/574.

(100032603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

---

**Diedling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.062.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 mars 2010.

p.d. Signature.

Référence de publication: 2010033711/10.

(100031533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Bureau 1G Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 127.681.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033714/10.

(100031526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Garage Muller Lintgen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 33, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 73.668.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 mars 2010.

p.d. Signature.

Référence de publication: 2010033709/10.

(100031536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Billiacum, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.701.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033716/10.

(100031524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Fluglehrer- und Pilotenservice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 148.276.

*Auszug aus dem Beschluss des alleinigen Gesellschafters vom 10. Februar 2010*

Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von L-1321 Luxembourg, 175a, rue de Cessange, nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, verlegt.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2010033734/12.

(100031769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Wildhog Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 126.655.

*Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 16 février 2010*

Siège social

L'Associée unique a transféré, avec effet immédiat, le siège social de la société du L-8267 Kehlen, bâtiment Hoyer, Z.I. Kehlen au L-8287 Kehlen, bâtiment Hoyer, Z.I. Kehlen.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033740/12.

(100031854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Billiacum, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.701.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033717/10.

(100031521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Billiacum, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.701.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 mars 2010.

p. d. Signature.

Référence de publication: 2010033718/10.

(100031518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**ABB + ZU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6850 Manternach, 1, Ale Berbuenger Wee.

R.C.S. Luxembourg B 78.425.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033722/10.

(100031515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Xerox Financial Services Belux, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 34.180.

Les comptes annuels de la société mère au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033754/11.

(100031445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Agripro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8838 Wahl, 38, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 96.912.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2010033760/11.

(100031906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Murten Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 79.762.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de nos fonctions de commissaire aux comptes de la société MURTEN FINANCIERE S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Jean Bernard ZEIMET

Gérant

Référence de publication: 2010033790/12.

(100032106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Sunset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.435,50.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

—  
EXTRAIT

Afin d'éviter toute confusion, il est précisé que le siège social correcte de la Société est au 33 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2010033738/16.

(100031530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Nanciere S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 137.332.

Dénonciation du siège social de la société: Nanciere S.A. domiciliée au 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Il résulte d'une lettre recommandée envoyée en date du 22 février 2010 aux administrateurs de la société que Maître Sylvie KREICHER, avocat à la Cour de Luxembourg, demeurant à L-2311 Luxembourg, 55-57 avenue Pasteur, et domiciliataire de la société a dénoncé avec effet immédiat le siège social de la société anonyme, NANCIERE S.A. constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations N° 985 du 22 avril 2008 immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B137.332.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033742/15.

(100031837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Murten Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 79.762.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de nos fonctions d'Administrateur de la société anonyme MURTEN FINANCIERE SA, avec effet immédiat

Luxembourg, le 25 février 2010.

Jean ZEIMET

*Gérant*

Référence de publication: 2010033791/12.

(100032103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Murten Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 79.762.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme MURTEN FINANCIERE SA, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Jean Zeimet.

Référence de publication: 2010033792/10.

(100032102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Sephora Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.082.

—  
EXTRAIT

Le 22 janvier 2010, l'associée unique a:

- pris acte de la démission de Monsieur Thierry JAUGEAS de ses fonctions de gérant administratif et financier de la Société.

- nommé Monsieur Jacques LEVY, né le 9 août 1949 à Beja (Tunisie), demeurant 52 rue de la Tour à F-75 016 PARIS, à la fonction de gérant administratif et financier de la Société pour une durée indéterminée, en lieu et place de Monsieur Thierry JAUGEAS.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant administratif et financier et du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033768/18.

(100031780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Yes Europe, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.454.

—  
*Cession de parts sociales*

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 02 mars 2010 que Monsieur Jean-Luc JOURDAN a cédé 1.000 (mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société "YES EUROPE" à la société anonyme FIDEPAR S.A. établie et ayant son siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35297.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2010.

*Pour la société*

Signature

*Le gérant*

Référence de publication: 2010033769/18.

(100031774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**RBS European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.185.

—  
Le 6 février 2010, le nom de l'associé unique de la Société a changé:

La société ABN AMRO Bank N.V., associé unique, immatriculée sous le numéro 33002587 avec le Registre de Commerce d'Amsterdam et ayant son siège social au 10, Gustav Mahlerlaan, NL-1082 PP Amsterdam, a changé sa dénomination en The Royal Bank of Scotland N.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS European Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2010033780/17.

(100031366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**BRE/Management Asia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 151.601.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355672,

2) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13873963,

3) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13356092,

4) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13356134,

5) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355797,

6) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355581,

7) Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13299052,

8) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083423,

9) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13874011,

10) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083316,

11) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083290,

12) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F. L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083399,

13) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083209,

all being here represented by Mrs Virginie Lepage, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal, given on 12 February 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company, which they declare organised among themselves:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "BRE/Management Asia S.A." (the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the rendering of any administrative and management assistance to any Luxembourg or foreign group companies and branches.

The corporation may manage the administration of companies of the group.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

### **C. General meetings of shareholders**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday in June at 11.00 am. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

### **D. Board of directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.



Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any member of the board of directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by mail, electronic mail, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall be required in case all members of the board of directors are present or represented at the meeting of the board of directors or in case of resolutions in writing pursuant to these Articles of Incorporation.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing any other directors as his proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or several of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

### **E. Supervision of the Company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

## F. Financial year - Profits

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

## G. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## H. Amendment of the Articles of Incorporation

**Art. 18.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

## I. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### *Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011

### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., pre named, has subscribed five thousand ten (5,010) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

2) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., pre named, has subscribed fifty (50) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

3) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1-Q L.P., pre named, has subscribed one thousand four hundred thirty-eight (1,438) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

4) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2-Q L.P., pre named, has subscribed three thousand one hundred ninety-nine (3,199) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

5) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., pre named, has subscribed two thousand three hundred thirty-one (2,331) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

6) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., pre named, has subscribed seventy-four (74) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

7) Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., pre named, has subscribed two hundred ninety-eight (298) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

8) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI LP., pre named, has subscribed five thousand ten (5,010) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

9) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI L.P., pre named, has subscribed fifty (50) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

10) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1 LP., pre named, has subscribed one thousand four hundred thirty-eight (1,438) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

11) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE. 2 L.P., pre named, has subscribed three thousand one hundred ninety-nine (3,199) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

12) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F LP., pre named, has subscribed two thousand three hundred thirty-one (2,331) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

13) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., pre named, has subscribed three hundred seventy-two (372) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each.

Total: twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-).

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) for the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at four and the number of statutory auditors at one.

2. The following persons are appointed directors:

- Mr Gary M. Summers, director, born on 12 December 1952, in New York (U.S.A.), residing at 888 Park Avenue, Apt. 11#, New York, NY 10021, United States,

- Mr Robert W. Simon, director, born on 20 February 1929, in Wiesbaden (Germany), residing at 28, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,

- Mrs Cornelia M. W. van den Broek, born on 26 June 1968, in Oosterhout (the Netherlands), professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

- Mr Dennis J. McDonagh, born on 10 April 1956, in New York (U.S.A.), with professional address 345 Park Avenue 32nd Floor, NY 10154, New York, United States of America.

3. The following person is appointed statutory auditor:

Euraudit Sàrl, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2014.

5. The general meeting, according to article 60 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.

6. The address of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13355672,

2) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13873963,

3) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE.1-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13356092,

4) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE.2-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13356134,

5) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13355797,

6) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13355581,

7) Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13299052,

8) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13083423,

9) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13874011,

10) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1 L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13083316,

11) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2 L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13083290,

12) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F. L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13083399,

13) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13083209,

tous dûment représentés par Virginie Lepage, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, données le 12 février 2010.

Les procurations signées "ne varietur" par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BRE/Management Asia S.A." (la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est celui d'administrer et de gérer toute société ou branche du groupe, luxembourgeoise ou étrangère.

La Société pourra gérer l'administration des sociétés du groupe.

De manière générale, elle pourra prendre toute mesure et entreprendre toute opération, qui lui semblera utile pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000.-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### C. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

### D. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou un administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par

courrier, courrier électronique, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une copie d'un tel Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Aucune convocation ne sera requise au cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à l'assemblée du conseil d'administration ou au cas où des résolutions circulaires telles que prévues dans ses Statuts sont passées.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur comme mandataire par écrit, soit par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen écrit. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire qui auront le même effet que des résolutions passées lors d'une réunion d'un conseil d'administration dûment convoqué.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

## E. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

## F. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.



## G. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## H. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

## I. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

### *Souscription et Libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

- 1) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., prénommé, a souscrit cinq mille dix (5,010) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 2) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI-Q L.P., prénommé, a souscrit cinquante (50) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 3) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1-Q L.P., prénommé, a souscrit mille quatre cent trente-huit (1,438) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 4) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2-Q L.P., prénommé, a souscrit trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf (3,199) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 5) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F-Q L.P., prénommé, a souscrit deux mille trois cent trente et un (2,331) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 6) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., prénommé, a souscrit soixante-quatorze (74) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 7) Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., prénommé, a souscrit deux cent quatre-vingt-dix-huit (298) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 8) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., prénommé, a souscrit cinq mille dix (5,010) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 9) Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI L.P., prénommé, a souscrit cinquante (50) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 10) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1 L.P., prénommé, a souscrit mille quatre cent trente-huit (1,438) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 11) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2 L.P., prénommé, a souscrit trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf (3,199) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 12) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F L.P., prénommé, a souscrit deux mille trois cent trente et un (2,331) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 13) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., prénommé, a souscrit trois cent soixante-douze (372) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune.

Total: vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) pour le capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).



*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et le nombre des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Mr Gary M. Summers, directeur, né le 12 décembre 1952, à New York (U.S.A.), résidant au 888 Park Avenue, Apt. 11#, New York, NY 10021, Etats-Unis,

- Mr Robert W. Simon, directeur, né le 20 février 1929, à Wiesbaden (Allemagne), résidant au 28, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,

- Mrs Cornelia M. W. van den Broek, directeur, né le 26 juin 1968, à Oosterhout (Pays-Bas), résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

- Mr Dennis J. McDonagh, directeur, né le 10 avril 1956, à New York (U.S.A.), résidant professionnellement à 345 Park Avenue 32nd Floor, NY 10154, New York, Etats-Unis.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

Euraudit Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société relatif à l'exercice social 2014.

5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Le notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lepage, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2010, Relation: EAC/2010/2165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010034242/524.

(100032607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

**Scancargo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 33.669.

*Auszug Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 8. Januar 2010*

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung verlängert das Mandat der SARL INTERAUDIT als Wirtschaftsprüfer für das Wirtschaftsjahr 2009/2010.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCANCARGO S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Unterschrift

Référence de publication: 2010033773/15.

(100031717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**Jabre Capital Partners (Cayman) Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.849.

—  
**FERMETURE DE SUCCURSALE**

*Extrait*

En date du 14 septembre 2009, le conseil d'administration de Jabre Capital Partners (Cayman) Limited, une société constituée sous le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à M&C Corporate Services, Uglan House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman (la "Société") a décidé de fermer avec effet au 14 septembre 2009 la succursale luxembourgeoise de la Société située au 9-11 Grand-rue L-1661 Luxembourg (la "Succursale").

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

*Pour la Succursale*

M. William Jones

Référence de publication: 2010033764/18.

(100032033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**RBS Asset Backed Investments No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 23.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.585.

—  
Le 6 février 2010, le nom de l'associé unique de la Société a changé:

La société ABN AMRO Bank N.V., associé unique, immatriculée sous le numéro 33002587 avec le Registre de Commerce d'Amsterdam et ayant son siège social au 10, Gustav Mahlerlaan, NL-1082 PP Amsterdam, a changé sa dénomination en The Royal Bank of Scotland N.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS Asset Backed Investments n°2 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2010033781/17.

(100031341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.833.

—  
Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2009 de l'associé unique de la Société, la dénomination de ce dernier a changé:

La société ABN AMRO PPP Investments S.C.A. SICAR, associé unique, immatriculée sous le numéro B118993 avec le Registre de Commerce de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy. L-1855 Luxembourg, a changé sa dénomination en RBS PPP Investments S.C.A. SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2010033777/18.

(100031427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**RBS Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.078.

—  
Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2009 de l'associé unique de la Société, la dénomination de ce dernier a changé:

La société ABN AMRO PPP Investments S.C.A. SICAR, associé unique, immatriculée sous le numéro B118993 avec le Registre de Commerce de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy. L-1855 Luxembourg, a changé sa dénomination en RBS PPP Investments S.C.A. SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*RBS Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l.*

Mutua (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010033778/18.

(100031404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**RBS International Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.702.

—  
Le 6 février 2010, le nom de l'associé unique de la Société a changé:

La société ABN AMRO Bank N.V., associé unique, immatriculée sous le numéro 33002587 avec le Registre de Commerce d'Amsterdam et ayant son siège social au 10, Gustav Mahlerlaan, NL-1082 PP Amsterdam, a changé sa dénomination en The Royal Bank of Scotland N.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*RBS International Funding S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010033779/17.

(100031372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.803.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CMI Insurance (Luxembourg) S.A. (la "Société") tenue le 27 octobre 2009 a décidé d'élire les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 13 janvier 2010 et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010:

- M. David Cobby, né le 24 août 1979 à Swindon, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Heidelberger Lebensversicherung AG, Forum 7, 69126 Heidelberg, Allemagne; et

- M. Richard Morley, né le 30 juillet 1967 à Londres, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Heidelberger Lebensversicherung AG, Forum 7, 69126 Heidelberg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CMI Insurance (Luxembourg) S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010033845/18.

(100032056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**Lipizzaner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.777.

—  
EXTRAIT

En date du 16 Février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la gare.

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 Février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033748/19.

(100031624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Kapellen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.500.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.433.

—  
EXTRAIT

En date du 16 Février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la gare.

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 Février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033750/19.

(100031623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Autodesign S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4601 Differdange, 81, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.317.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 septembre 2006*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, Monsieur Manuel DOS ANJOS, Monsieur Daniel WARK, qui suite à un changement d'adresse réside actuellement 1A, rue de Hivange, L-8376 Kahler et Monsieur Pascal BLOCK, qui a également changé d'adresse et réside actuellement au 4D, rue de la Fontaine, L-4988 Sanem. Leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2010 statuant sur l'exercice 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUTODESIGN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010033774/15.

(100031691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**Haydn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.745.

—  
EXTRAIT

En date du 16 Février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la gare.

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 Février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033751/19.

(100031622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Grossglockner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 4.500.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.722.

—  
EXTRAIT

En date du 16 Février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la gare.

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 Février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033752/19.

(100031620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Hermalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.035.589,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.813.

—  
EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Anders Lindbergh

Référence de publication: 2010033826/15.

(100031557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**Satimood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 162.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 113.009.

—  
EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033815/19.

(100031670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Salisbury Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 112.774.

—  
EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033816/19.

(100031668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Albertina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 115.719.

—  
EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033825/15.

(100031559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Pneuct S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 54.474.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mars 2010*

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

PNEUACT S.A.

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2010034163/14.

(100032379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

---

**BRE/Management 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 151.596.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

- 1) Blackstone Real Estate Partners IV L.P., a Delaware limited partnership, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, U.S.A., registered with the Registrar of the State of Delaware under number 3557438,
- 2) Blackstone Real Estate Partners (Europe) IV TE 1 L.P., a Delaware limited partnership, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, U.S.A., registered with the Registrar of the State of Delaware under number 3690599,
- 3) Blackstone Real Estate Partners (Europe) IV TE 2 L.P., a Delaware limited partnership, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, U.S.A., registered with the Registrar of the State of Delaware under number 3690748,
- 4) Blackstone Real Estate Partners (Europe) IV TE 3-A L.P., a Delaware limited partnership, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, U.S.A., registered with the Registrar of the State of Delaware under number 2938235,
- 5) Blackstone Real Estate Partners IV F L.P., a Delaware limited partnership, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, U.S.A., registered with the Registrar of the State of Delaware under number 3557440,
- 6) Blackstone Real Estate Holdings IV L.P., a Delaware limited partnership, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, U.S.A., registered with the Registrar of the State of Delaware under number 3556580,
- 7) Blackstone Family Real Estate Partnership IV-SMD L.P., a Delaware limited partnership, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America, registered with the Registrar of the State of Delaware under number 4362792,
- 8) Blackstone Real Estate Holdings International-A L.P., a limited partnership existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America, registered with the Registrar of the State of Alberta under number 9115452,
- 9) Blackstone Real Estate Partners International I.E. L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Companies House under number LP007310,
- 10) Blackstone Real Estate Partners International I D L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, U.S.A., registered with the Companies House under number LP007311,
- 11) Blackstone Real Estate Partners International I D 2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, U.S.A., registered with the Companies House under number LP00312,
- 12) Blackstone Family Real Estate Partnership International-A SMD L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America, registered with the Registrar of the State of Alberta under number LP 13298468,



all being here represented by Mrs Virginie Lepage, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal on 12 February 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company, which they declare organised among themselves:

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "BRE/Management 2 S.A." (the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the rendering of any administrative and management assistance to any Luxembourg or foreign group companies and branches.

The corporation may manage the administration of companies of the group.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

#### **C. General meetings of shareholders**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday in June at 11.00 am. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

#### **D. Board of directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any member of the board of directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by mail, electronic mail, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall be required in case all members of the board of directors are present or represented at the meeting of the board of directors or in case of resolutions in writing pursuant to these Articles of Incorporation.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing any other directors as his proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or several of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

#### **E. Supervision of the Company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

#### **F. Financial year - Profits**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **G. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **H. Amendment of the Articles of Incorporation**

**Art. 18.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

#### **I. Final clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

##### *Transitional provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.

##### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

- 1) Blackstone Real Estate Partners IV L.P., pre named, has subscribed one thousand eight hundred twenty (1,820) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;
- 2) Blackstone Real Estate Partners (Europe) IV TE 1 L.P., pre named, has subscribed seven hundred eight (708) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;
- 3) Blackstone Real Estate Partners (Europe) IV TE 2 L.P., pre named, has subscribed one thousand two hundred eighty (1,280) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;
- 4) Blackstone Real Estate Partners (Europe) IV TE 3-A L.P., pre named, has subscribed one thousand one hundred seventy-nine (1,179) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;
- 5) Blackstone Real Estate Partners IV F L.P., pre named, has subscribed seven hundred eight (708) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;
- 6) Blackstone Real Estate Holdings IV L.P., pre named, has subscribed three hundred thirty-seven (337) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;
- 7) Blackstone Family Real Estate Partnership IV-SMD L.P., pre named, has subscribed two hundred two (202) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;
- 8) Blackstone Real Estate Holdings International-A L.P., pre named, has subscribed four hundred thirty-eight (438) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

9) Blackstone Real Estate Partners International I E L.P., pre named, has subscribed eight thousand three hundred ninety (8,390) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

10) Blackstone Real Estate Partners International I D L.P., pre named, has subscribed four thousand three hundred thirteen (4,313) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

11) Blackstone Real Estate Partners International I D 2 L.P., pre named, has subscribed four thousand nine hundred twenty (4,920) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

12) Blackstone Family Real Estate Partnership International-A SMD L.P., pre named, has subscribed five hundred five (505) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each.

Total: twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-).

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) for the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at four and the number of statutory auditors at one.

2. The following persons are appointed directors:

- Mr Gary M. Summers, director, born on 12 December 1952, in New York (U.S.A.), residing at 888 Park Avenue, Apt. 11#, New York, NY 10021, United States,

- Mr Robert W. Simon, director, born on 20 February 1929, in Wiesbaden (Germany), residing at 28, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,

- Mrs Cornelia M. W. van den Broek, director, born on 26 June 1968, in Oosterhout (the Netherlands), professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

- Mr Dennis J. McDonagh, director, born on 10 April 1956, in New York (U.S.A.), with professional address 345 Park Avenue 32nd Floor, NY 10154, New York, United States of America.

3. The following person is appointed statutory auditor:

Euraudit Sàrl, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2014.

5. The general meeting, according to article 60 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.

6. The address of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Blackstone Real Estate Partners IV L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre du Delaware sous le numéro 3557438,

2) Blackstone Real Estate Partners (Europe) IV TE 1 L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre du Delaware sous le numéro 3690599

3) Blackstone Real Estate Partners (Europe) IV TE 2 L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre du Delaware sous le numéro 3690748,

4) Blackstone Real Estate Partners (Europe) IV TE 3-A L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre du Delaware sous le numéro 2938235,

5) Blackstone Real Estate Partners IV F L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre du Delaware sous le numéro 3557440,

6) Blackstone Real Estate Holdings IV L.P., limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre de du Delaware sous le numéro 3556580,

7) Blackstone Family Real Estate Partnership IV-SMD L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4362792,

8) Blackstone Real Estate Holdings International-A L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre de l'Etat d'Alberta sous le numéro 9115452,

9) Blackstone Real Estate Partners International I E L.P., un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès de la Companies House sous le numéro LP007310,

10) Blackstone Real Estate Partners International I D L.P., un limited partnership régi par par les lois du Royaume-Uni ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès de la Companies House sous le numéro LP007311,

11) Blackstone Real Estate Partners International I D 2 L.P., un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès de la Companies House sous le numéro LP00312,

12) Blackstone Family Real Estate Partnership International-A SMD L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre de l'Etat d'Alberta sous le numéro LP13298468,

dûment représenté par Virginie Lepage, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données le 12 février 2010.

Les procurations signées "ne varietur" par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BRE/Management 2 S.A." (la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est celui d'administrer et de gérer toute société ou branche du groupe, luxembourgeoise ou étrangère.

La Société pourra gérer l'administration des sociétés du groupe.

De manière générale, elle pourra prendre toute mesure et entreprendre toute opération, qui lui semblera utile pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000.-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800.-) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **C. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

### **D. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou un administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.



Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, courrier électronique, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une copie d'un tel avis de convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Aucune convocation ne sera requise au cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à l'assemblée du conseil d'administration ou au cas où des résolutions circulaires telles que prévues dans ses Statuts sont passées.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur comme mandataire par écrit, soit par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen écrit. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire qui auront le même effet que des résolutions passées lors d'une réunion d'un conseil d'administration dûment convoqué.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

## E. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

## F. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

### G. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### H. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

### I. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

- 1) Blackstone Real Estate Partners IV L.P., prénommée, a souscrit mille huit cent vingt (1,820) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune;
- 2) Blackstone Real Estate Partners (Europe) IV TE 1 L.P., prénommée, a souscrit sept cent huit (708) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune;
- 3) Blackstone Real Estate Partners (Europe) IV TE 2 L.P., prénommée, a souscrit mille deux cent quatre-vingt (1,280) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune;
- 4) Blackstone Real Estate Partners (Europe) IV TE 3-A L.P., prénommée, a souscrit mille cent soixante-dix-neuf (1,179) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune;
- 5) Blackstone Real Estate Partners IV F L.P., prénommée, a souscrit sept cent huit (708) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune;
- 6) Blackstone Real Estate Holdings IV L.P., prénommée, a souscrit trois cent trente-sept (337) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune;
- 7) Blackstone Family Real Estate Partnership IV-SMD L.P., prénommée, a souscrit deux cent deux (202) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune;
- 8) Blackstone Real Estate Holdings International-A L.P., prénommée, a souscrit quatre cent trente-huit (438) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune;
- 9) Blackstone Real Estate Partners International I E L.P., prénommée, a souscrit huit mille trois cent quatre-vingt-dix (8,390) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune;
- 10) Blackstone Real Estate Partners International I D L.P., prénommée, a souscrit quatre mille trois cent treize (4,313) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune;
- 11) Blackstone Real Estate Partners International I D 2 L.P., prénommée, a souscrit quatre mille neuf cent vingt (4,920) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune;
- 12) Blackstone Family Real Estate Partnership International-A SMD L.P., prénommée, a souscrit cinq cent cinq (505) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune.

Total: vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25.-) chacune.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) pour le capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et le nombre des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Gary M. Summers, directeur, né le 12 décembre 1952, à New York (U.S.A.), résidant au 888 Park Avenue, Apt. 11#, New York, NY 10021, Etats-Unis,

- Mr Robert W. Simon, directeur, né le 20 février 1929, à Wiesbaden (Allemagne), résidant au 28, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,

- Mrs Cornelia M. W. van den Broek, directeur, né le 26 juin 1968, à Oosterhout (Pays-Bas), résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

- Mr Dennis J. McDonagh, directeur, né le 10 avril 1956, à New York (U.S.A.), résidant professionnellement à 345 Park Avenue 32nd Floor, NY 10154, New York, Etats-Unis.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

Euraudit Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société relatif à l'exercice social 2014.

5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Le notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lepage, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2010, Relation: EAC/2010/2161. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010034243/512.

(100032476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

---

**Moon Stone International Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.073.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 16 février 2010*

Le 16 février 2010, le conseil d'administration de Moon Stone International Investment S.A. ("la société"), a décidé comme suit:

- De transférer le siège social la Société de 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010033828/15.

(100031430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.255.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire MEVEA S.à r.l.  
*Le Domiciliataire*  
Signature

Référence de publication: 2010034070/13.

(100032775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

**Garivet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.018.

## EXTRAIT

En date du 16 Février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la gare.

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 Février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033753/19.

(100031613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**Sogerom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 54.276.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 15 décembre 2009 que:

1) Les mandats des administrateurs:

- Bruno DE GROOTE

- Stefanou KYPRIANOS

- Pascal BRYNAERT

sont reconduits pour une période de 6 ans s'achevant avec la tenue de l'assemblée générale prévue en 2015.

2) Le mandat du Commissaire aux comptes confié à la société EUROPEAN AUDIT SàRL (RCS Luxembourg B 50956), est renouvelé pour une période de 6 ans s'achevant avec la tenue de l'assemblée générale prévue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010033770/19.

(100031765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

**1903 Equity Fund Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 518.095,77.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.713.

Il résulte des résolutions des associés de la société 1903 Equity Fund Luxembourg S.à r.l. tenues en date du 25 janvier 2010 que les actionnaires ont pris les décisions suivantes

1. Election du nouveau Gérant de classe A à compter du 25 janvier 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Matthew Kahn, né le 12 décembre 1959 à Baltimore, Etats-Unis, et ayant pour adresse 101 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, aux Etats-Unis.

2. Démission du Gérant de classe A suivant à compter du 25 janvier 2010:

Monsieur Mark Jonathan Schwartz, né le 05 octobre 1957 à Maryland, Etats-Unis, et ayant pour adresse 101 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, aux Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jack Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2010033775/19.

(100031483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**RBS Asset Backed Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.780.

Le 6 février 2010, le nom de l'associé unique de la Société a changé:

La société ABN AMRO Bank N.V., associé unique, immatriculée sous le numéro 33002587 avec le Registre de Commerce d'Amsterdam et ayant son siège social au 10, Gustav Mahlerlaan, NL-1082 PP Amsterdam, a changé sa dénomination en The Royal Bank of Scotland N.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS ASSET BACKED INVESTMENTS S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010033782/17.

(100031339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Nanciere S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.332.

Par la présente, je soussigné Monsieur Nico HANSEN agissant en ma qualité de gérant de la société à responsabilité anonyme MGI FISOGEST SARL, ayant son siège social L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, vous informe de la décision de la société MGI FISOGEST SARL de démissionner de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société anonyme NANCIERE S.A., constituée par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 2008, ayant son siège social à 55-57 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137.332.

Luxembourg, le 19 février 2010.

MGI FISOGEST SARL

Représentée par Nico HANSEN

Gérant

Référence de publication: 2010033851/17.

(100031850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**CLS Citadel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 125.176.—  
EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033821/19.

(100031574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Chronotron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 115.720.—  
EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033822/19.

(100031570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.700.000,00.**Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 110.163.—  
EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Anders Lindbergh

Référence de publication: 2010033827/15.

(100031556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.